

Réunion du 29 novembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf novembre à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

Date de convocation : 22/11/2022

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; Les adjoints, CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel, CHEMINOT Anyta ; Les conseillers et conseillères : DUMONTET Sylvie, LAMY Dolorès, GUIGNARD Sébastien, KURAST Xavier, GIBERT Dominique, JAMET Jérôme, LAFAYE Jérôme /formant la majorité des membres en exercice.

Mme DUMONTET Sylvie, a été désignée comme secrétaire de séance.

Registre des délibérations : n°36/2022

Décision modificative de crédits n°1 : pour abonder le programme d'investissement n°226 intitulé « Maison du Randonneur »

VU les dépenses engagées en 2022 concernant l'aménagement de la maison du randonneur et de son éco-parc ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE une modification de crédits en section d'investissement entre deux programmes pour le financement des différentes factures à venir, selon les modalités suivantes :

Section d'investissement			
Prog.231 Aménagement travaux centre bourg		Prog.226 Maison du randonneur	
Art.2031	- 4 000,00 €	Art.2313	+ 4 000,00 €

ADOpte à l'unanimité la délibération de ce jour (**11 voix pour**)

Pour copie conforme.

CHAZEMAIS, le 30 novembre 2022

Le Maire, **M. LECLERC Christophe**

